

Pertes humaines 14-18.



Un grand merci à :

<http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-1-page-41.htm>

Remarques préalables :

Les statistiques doivent être prises avec des pincettes pour de très nombreuses raisons :

- Nous sommes en guerre et de nombreux documents peuvent se perdre ou être détruit .
- Nous sommes en guerre et de nombreux documents peuvent très bien ne jamais avoir été remplis .
- Avec 8.000.000 d'appelés, les homonymes sont très fréquents .
- Les inscriptions multiples sur un registre aussi .
- Les inscriptions multiples sur des registres différents aussi .
- On discute sur une affaire de 8.000.000 de soldats ,et toute modification attribuée au sens d'un mot fait immédiatement glisser des milliers, si pas des dizaines de milliers de gens d'une catégorie dans l'autre .
- La population prise en considération n'est pas toujours celle qu'on croit (1) : certains ne prennent que les hommes de troupes d'une part et que les officiers d'autre part, tandis que d'autres prennent tout le monde en une fois .
- La population prise en compte n'est pas toujours celle qu'on croit (2) : pour être enregistré comme « perte française » ,il faut d'abord être français... Or les troupes des colonies et la Légion Etrangère... ce ne sont pas des français ...
- La population prise en considération n'est pas toujours celle qu'on croit (3) Les « Morts pour la France »,sont les morts de n'importe quelle nationalité ,mais qui sont « morts pour la France » .
Dans ce nombre sont donc repris les coloniaux et les étrangers .
- La population prise en considération n'est pas toujours celle qu'on croit (4).
Pour être mort « pour la France » ,il faut être mort « pour la France » et pas tout simplement « mort » ... les morts par maladie étrangère au service, les morts par accident, les prisonniers morts en captivité sont « morts » ... mais pas pour le France !
- La population prise en considération n'est pas toujours celle qu'on croit (5).
Seuls les morts « militaires » sont pris en considération . Dès que vous quittez le statut de militaire , par exemple prcq vous êtes réformé ou pensionné, à la minute, vous n'êtes plus militaire
- La population prise en considération n'est pas toujours celle qu'on croit (6).
Certains arrêtent leur comptabilité au 11 novembre 1918,et d'autre au 30 juin 1919 .

Les chiffres « admis » :

Grosso modo on discute « dans ces chiffres » ...

Pertes humaines en Europe à l'issue de la Première Guerre mondiale			
	Mobilisés	Tués	Blessés
France	8 500 000	1 400 000	3 600 000
Royaume-Uni	8 900 000	900 000	2 000 000
Russie	15 000 000	1 700 000	4 495 000
Allemagne	13 000 000	1 800 000	4 200 000
Autriche-Hongrie	9 000 000	1 500 000	3 600 000

Pertes françaises en % de population active :

- 10 % de la population active
- 20 % de la population active des moins de 40 ans
- 30 % de la population active des moins de 30 ans
- La moitié des instituteurs

Les pertes humaines (*rapportées au nombre d'hommes actifs*)

France	10,5%
Allemagne	9,8%
Autriche-Hongrie	9,5%
Italie	6,2 %
Royaume-Uni	5,1%
Russie	5,0%
Belgique	1,9%
États-Unis	0,2%

	Décédés	Disparus*	Total
Officiers	34 100	2 500	36 600
Hommes de Troupe			
Européens	1 010 200	235 300	1 245 500
Indigènes d'AFN	28 200	7 700	35 900
Indigènes coloniaux	28 700	6 500	35 200
Etrangers (légion étrangère)	3 700	900	4 600
Total	1 070 800	250 400	1 321 200
TOTAL Officiers et Hommes de Troupe	1 104 900	252 900	1 357 800

Problèmes pour demain :

- Modification du « sex-ratio » cad diminution de la natalité future .
- « Dette des naissances » par simple éloignement des époux .
- Déstructuration de zones entières suites aux levées et aux pertes (en particulier en Corse) .
- Mise en évidence de sa vulnérabilité dans ses colonies .

Discussion sur les pertes .

Curieusement, l'évaluation des pertes humaines de la Grande Guerre n'a pas fait l'objet de grands débats en France « après la guerre », alors que « durant la guerre », il s'agissait d'un sujet politique âprement discuté .

Après la guerre, une sorte de consensus s'établit et les chiffres avancés par le célèbre « rapport Marin » qui ont été très généralement acceptés sans contestation alors même que Marin relativisait ses chiffres .

Le rapport Marin n'est pas un rapport militaire, mais un rapport à destination du gouvernement pour évaluer le montant futur des indemnités des veuves de guerre . Les chiffres proviennent en ligne droite de l'armée, laquelle avait tout intérêt à minorer les pertes .

Par la suite, un autre rapport fut fait, toujours aussi imprécis, toujours pour les mêmes raisons ,et toujours à destination du gouvernement : il fallait alors évaluer le montant des indemnités des blessés de guerre .

On ne peut pas accuser ces hommes de négligence ; ils ont fait leurs rapports non dans un but historique, mais dans un but d'évaluation financière, comme demandé.

Comment faire le calcul des morts et des blessés ?

Calcul impossible à faire .

Ce calcul a l'air tout simple à faire.

Mais en y regardant de plus près, c'est une impossibilité à faire !

Comment suivre les millions d'hommes qui vont de la zone des dépôts à la zone des premières lignes, tombent sur le champ de bataille, disparaissent, passent de poste de secours en hôpital, remontent en ligne ,parfois dans une autre unité, ou rentrent dans leurs foyers après avoir été pensionnés ou réformés, alors que les urgences de la guerre ne cessent de régner sur les états-majors comme sur le service de santé ?

Les premières erreurs irrécupérables .

Les premiers mois de la guerre sont placés sous le signe de l'improvisation la plus totale .

Les régiments qui battent en retraite ont autre chose à faire que de tenir des statistiques.

Aucun effort ultérieur n'y remédiera : alors que les pertes des deux premiers mois de guerre ont été particulièrement lourdes, nous ne disposons sur elles que d'informations très approximatives.

Les erreurs suivantes sont irrécupérables aussi

La situation ne s'améliore guère au cours des mois suivants ; les fronts sont gelés,mais l'administration ne suit pas ; elle n'a jamais eu à gérer tant de dossiers !

Les informations sur les pertes remontent des unités à l'État-Major sous une forme sommaire ; en principe tous les cinq jours, on fait l'appel au niveau des compagnies ; ceux qui manquent sont classés en trois catégories : les tués que signalent leurs camarades, les blessés qui ont été conduits au poste de secours , et les autres, les « disparus ».

Les absurdités administratives et statistiques :

Les soldats coloniaux et de la légion étrangère, ne sont pas comptabilisés dans les morts français (puisque'ils ne sont pas « français), mais bien dans les morts « pour la France »

Dans certains cas on ne compte que les hommes de troupes à l'exclusion des officiers (qui sont comptabilisés « à part ») et dans d'autres cas on compte « tout le monde » ...

Dans certains cas, on ne considère que les morts et les blessés ,chiffres arrêtés au 11 novembre 1918,et dans d'autres on considère les morts et les blessés jusqu'au 30 juin 1919 .

On ne compte que les blessés et les morts « militaires » .

Les militaires réformés, et les militaires pensionnés rendus à la vie civile cessent d'exister pour les statistiques à la seconde où ils changent de statut .

Dans certains cas on ne considère que les hommes de troupes, dans d'autres on considère à la fois les hommes de troupes et les officiers .

Les morts et les disparus .

Les Morts :

On distingue 3 choses :

- L'acte de décès : il a la même valeur que ceux dressés par les mairies ; le décès doit avoir été constaté par un médecin ou par deux témoins.
- Le procès-verbal : un seul témoin suffit, ou la présence sur le cadavre d'éléments permettant une identification certaine.
On peut très bien avoir été volatilisé par un obus ,ou au contraire s'être fait la malle, du moment qu'il y a un témoin qui atteste qu'on est mort, on est mort jusqu'à preuve du contraire ...
- L'acte de disparition enregistre officiellement l'absence à l'appel.

Les « morts pour la France » .

Il ne suffit pas d'être mort... il faut être « mort pour la France » ...

Mais tout les morts ne sont pas morts « pour la France » .

Sont en particulier exclus :

- Les morts de simple maladie (75.000 cas),alors que 75.000 autre cas sont considérés comme étant morts de maladies dues au service
- Les morts dans des accidents non du au service :

« Mort pour la France » est une mention officielle qui doit figurer dans les registres de décès en marge des actes concernant des militaires tués au combat ou morts des suites de leurs blessures. Elle a été instituée par la loi du 2 juillet 1915 pour honorer ces morts en les distinguant.

C'est l'autorité militaire qui décide de son attribution et elle le précise quand c'est elle qui constate le décès.

Dans les autres cas (morts à l'hôpital par exemple), il appartient aux familles de demander l'attribution de cette mention marginale. Aujourd'hui encore, des descendants de soldats qu'ils estiment oubliés (morts en captivité, ou d'une maladie pulmonaire provoquée par les gaz etc.) effectuent cette démarche, ce qui explique que le fichier des « Morts pour la France » ne soit pas définitivement arrêté.

Les « disparus »

La catégorie des « disparus » regroupe :

- Les morts sans témoins et que l'on ne retrouve plus .
- Les blessés évacués par d'autres unités ou partis d'eux-mêmes vers l'arrière
- Les prisonniers .
- Les déserteurs.
- Les « errants » qui ont perdu leur unité , et sont temporairement dans une autre, mais qui ne sont en rien blessés .
- Les disparus « administratifs » ... vaste catégorie dans laquelle on retrouve tout ceux que l'employé ne sait pas où mettre alors même que ce cas est « prévu » : ceux qui sont toujours mobilisés, mais qui sont rappelés à l'arrière pour un travail de spécialiste indispensable, ceux qui ont des homonymes ou des erreurs d'inscription de patronymes, etc, ...etc ...

Les blessés .

Ventilation des victimes par étiologie des blessures :

La statistique classe les blessures selon leurs causes :

- les projectiles d'artillerie : (60 %)
- les balles (34 %),
- les grenades (2,1 %)
- les éboulements de tranchée (1 %) s
- 3 % pour l'ensemble des autres causes . : armes blanches (6 460 cas), liquides enflammés (951 cas).

Les « évacuations » des blessés .

Les « évacuations » sont des gens « évacués » .

Un blessé est généralement forcément « évacué » plusieurs fois ...

Si l'on admet, faute de mieux, le chiffre qu'il indique de 4 .000.000 d' évacuations pour blessures et 5.000.000 pour maladies, (ce chiffre on en est à peu près sûr puisqu'il suffit de comptabiliser les chiffres bruts sans crainte de doublets, etc ...) ,et que l'on admet qu'en moyenne il est « évacué » 2 fois, cela conduit à 2 -3 millions de blessés .

A noter qu' aucun des blessés légers soignés sur le lieu même des combats qui sont arrivés seuls et repartis seuls n'est jamais compté

Combien de ces blessés sont morts ?

Le rapport Marin indique un total de 300 000 décédés dans les formations sanitaires. 300.000 décédés pour 3.000.000 de blessés, il ne faut pas s'en féliciter pour autant ; les blessés graves avaient tout le temps de mourir avant de rentrer dans la chaîne des soins ...

On est tenté d'admettre que 179 000 soldats sont morts dans les hôpitaux de la zone des armées, et 121 000 dans ceux de l'intérieur, soit 300 000 au total.

Dans les unités de soins, il y aurait eu au total 300.000 morts des suites de blessures, et 150.000 des suites de maladie

Les « réformés »

Les « réformés » sont des soldats sortis de l'armée avant l'âge normal et pour des raisons médicales .

Ils sont de l'ordre de : (chiffres cumulés) .

- 400. 000 (au total) à la fin de 1915,
- 550.000 à la fin de 1916,
- 650 000 à la fin de 1917 .

Le « contre calcul » par les communes .

Théoriquement le calcul par les communes devrait être « exact ».

Mais c'est « faux » : les gens naissent dans une commune, s'établissent ensuite dans une autre , peuvent avoir reçu leur ordre de marche dans une 3° et être décédé dans une 4° ... Bref, il est très possible de cafouiller là aussi ...

On peut cependant faire des « sondages » pour comparer les statistiques .

Une vérification toute simple est de comparer pour quelques communes, la liste des « Morts pour la France » ,et la liste des « Morts pour la France » (mais au niveau national).

Testée sur quatre communes du Loiret, cette comparaison conduit a un taux de différence de près de 10 %